

INFOS CLUB

Horaires entrainement | Plongée | Procédures de rattrapage | Réunion

Plongées dimanche

Michael L. Organise une sortie ce samedi à la GDF au ponton N°2.

⚠ le RDV sera donné depuis nos locaux de Rixheim. Pierre & Marie Curie c'est fini 😞

RDV 08h30 rien de changé.
Inscription par SMS au 06.78.93.10.66 et préciser vos nom + prénom + niveau acquis + besoins spécifiques.

📺 Pas de formation ce weekend, sortie possible pour les niveaux 1 et plus.

Repas pris en commun sur place, deux immersions de prévues mais pas obligatoire.

Retour créneaux

Ce lundi nous retrouverons nos horaires classiques : 18h30 à 20h30 à Rixheim.

La parenthèse à l'illberg (MON) es terminée.

Réunion encadrement

Lundi 4 novembre après la séance l'ensemble de l'encadrement du club se réunira pour une réunion.



Plongée non conforme



Voici les préconisations fédérales en cas de remontées anormales, en plongée avec un **ordinateur**.

Il est nécessaire d'actualiser les procédures en remplaçant celles des tables MN90, en cas de remontées anormales, vu l'utilisation presque exclusive des ordinateurs en plongée.

La remontée rapide :

Une remontée est dite rapide dès lors qu'elle dépasse, entre 30M et la surface, une vitesse supérieure à 15M/Mn sur une distance de 10M minimum.

- le plongeur dispose de 3 min maximum pour rejoindre un palier à mi-profondeur et y rester 5 min.
- puis faire au moins un palier de 1 min à 6 mètres et 5 min à 3 mètres (en plus de ce qui est prévu par son moyen de désaturation)

En cas d'impossibilité de se réimmerger, une mise sous oxygène et une évacuation vers un centre hyperbare est nécessaire. Il appartient aux moniteurs de faire en sorte de ne pas rentrer dans cette configuration en intervenant sur les purges avant.

L'interruption des paliers obligatoires :

Le plongeur doit se réimmerger dans les 3 minutes et suivre les indications de son moyen de décompression en rajoutant 3 minutes à 3M.

En cas d'impossibilité de se réimmerger et avec un maximum de 3 minutes de paliers non réalisées, sans aucun signe clinique, il est mis en observation pendant 3 heures avec une interdiction de plonger pendant 24h.

Au-delà de 3 minutes de palier non réalisées ou suite à l'apparition des signes d'accident, la mise sous oxygène et l'évacuation vers un centre hyperbare est nécessaire.

Cette procédure ne concerne que les paliers obligatoires.

Rappel concernant les « Yoyos »

En cas de remontées multiples, ne pas dépasser le seuil de 6M.

Rappel des recommandations de la CTN concernant les ateliers verticaux :

- 4 remontées de 20M
- 3 remontées de 25M ou de 30M
- 2 remontées de 40M ou plus.

